N°3 - Mars 2022
Bancs Publics

Ce que les Sétois et Sétoises doivent savoir sur le projet de parking souterrain place Aristide Briand

Le 4 mars, le Midi-Libre met en bandeau de 1ère page le titre **« Projet de parking : le tribunal a rejeté les demandes de Bancs Publics** ». Titre un peu racoleur annonçant en page 2 un article dans lequel il est expliqué que le tribunal a jugé que les travaux n'étaient pas imminents et qu'en conséquence la demande de suspension n'était pas utile pour l'heure. **On ne peut suspendre un chantier qui n'est pas lancé.** Le juge rappelle clairement aussi que la commune n'avait pas les autorisations d'urbanisme requises et que les travaux n'ont pas démarré suite au référé déposé. De ce fait, il rejette la demande de la commune de condamner l'association et les riverains à payer les frais d'instance, compte tenu de la recevabilité de leurs demandes.

Que retient le lecteur qui ne regarde que le titre de la première page ? Bancs Publics a perdu, le parking va se faire ! Or c'est tout le contraire : **si Bancs Publics n'avait pas saisi la justice, la place Aristide Briand serait entourée aujourd'hui de palissades**, vidée de ses arbres, de son kiosque, de son espace de jeux d'enfants, de ses terrasses, etc.… C'est en vérité **une vraie victoire pour Bancs Publics.** En venant sur la place, les Sétoises et Sétois le constatent tous les jours. Et en parlent.

Déjà, le 7 février, usant du même procédé, le Midi-Libre annonçait dans son bandeau de 1ère page : « **Permis déposé pour le chantier place Briand** », faisant croire aux lecteurs que la municipalité allait pouvoir commencer les travaux, sans préciser dans le titre qu'il s'agissait du **dépôt de demande du permis de démolir la place**, et qu'**une demande n'est pas une autorisation**. **Et que démolir la place, sans savoir pourquoi, puisqu'aucun permis de construire n'existe à ce jour, pose évidemment problème**. De nombreux lecteurs ont été pris au piège, et nous avons dû expliquer ce que leur journal ne disait pas. C'est ainsi que la confiance des lecteurs dans la presse s'érode.

Pour nous, **la liberté de la presse est un bien beaucoup trop précieux** pour qu'elle soit dévoyée. L'honneur du journalisme est avant tout **d'informer et d'expliquer en s'appuyant sur des faits vérifiés**. C'est sa déontologie. Avant de prendre éventuellement parti, ce qui est aussi son droit. C'est la Loi et nous tenons à ce qu'elle soit respectée. C'est la garantie de la démocratie qu'il faut défendre, ici comme partout dans le monde. L'actualité dramatique nous le rappelle plus que jamais.

Ainsi va la presse qui, par souci de confronter les sources, consulte le Maire et retranscrit son discours (Le Monde du 23 janvier) : « *le projet a fait l'objet d'une convention signée entre la commune et l'État, puis débattue et adoptée à l'unanimité dans le cadre d'une délibération du conseil municipal en septembre 2018, avant d'être présentée aux habitants au cours de six réunions publiques* ». Sans préciser deux choses essentielles :

- ce vote à « l'unanimité » - avec 8 abstentions - portait sur la convention entre l'État et la Ville de Sète apportant des subventions au programme « Action Cœur de Ville » ;
- que seule, la sixième réunion, le 3 décembre au cinéma Comœdia, portait sur le projet de la Place Aristide Briand. Au cours de cette réunion a été évoquée la création d'un autre parking, au quai de la Consigne. Cette évocation a duré moins de 12 secondes. Il en a été de même pour celui de la place Aristide Briand lors des réunions précédentes : 5 fois 12 secondes : 1 minute en 3 ans !

Comment la journaliste du Monde pouvait-elle s'imaginer que le discours que lui tenait la municipalité relevait du mensonge et d'**une pratique de désinformation systématique** ?

…/…

En effet, l'important pour la municipalité est de ne pas consulter les citoyens, de ne pas les informer sérieusement, et d'**éviter toute enquête publique**, tout débat. À chaque fois, la pratique est de mettre les habitants devant le fait accompli : **« *ils font ce qu'ils veulent* »** entend-on dire partout dans la ville. Ce n'est pas « apaiser la ville », c'est vouloir… l'endormir.

Peut-on imaginer qu'existe en France une ville moyenne ne respectant aucune obligation ?

- n'affichant pas les permis de démolir et de construire (art R424-15 du Code de l'Urbanisme) ;
- ne consultant pas les habitants sur ses projets d'urbanisme, malgré l'engagement signé par le maire personnellement de « *mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements* » (Pacte pour la Transition) ;
- agissant sans autorisation d'urbanisme : en janvier la Ville avait fixé, pour la place Aristide Briand, un calendrier précis de démontage du kiosque, de l'aire de jeux pour enfants, du manège, de transplantation des arbres, etc., sans aucune autorisation, contrairement à la Loi ;
- ne respectant pas le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et violant son propre Plan Local d'Urbanisme (PLU) : il est vrai que le modifier nécessiterait une enquête publique ! L'ancien Carmel était lui aussi protégé par le PLU.

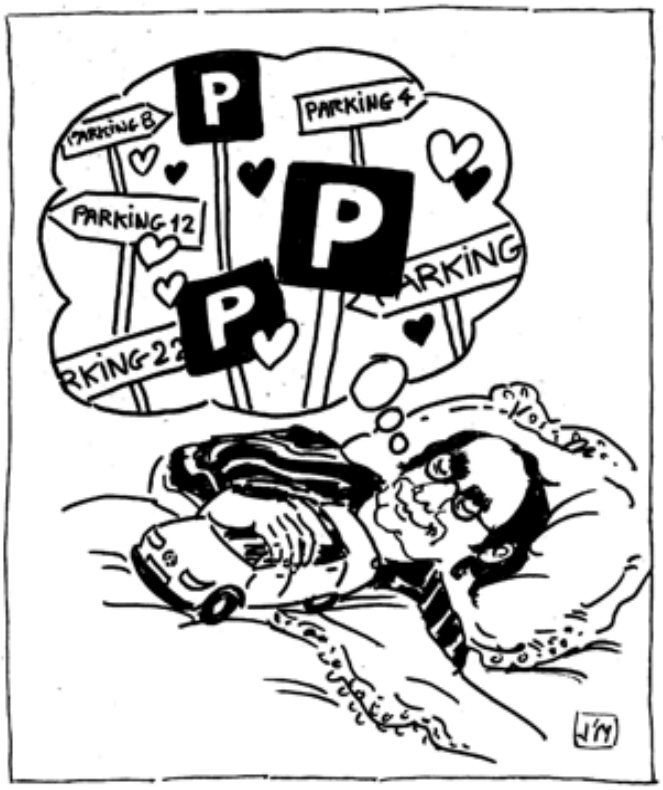

Dessin © Joël Monnier

Cette ville, c'est Sète

S'agirait-il en fait de tout autre chose ?
Une opération « Main basse sur la ville » ?

C'est ce que laisse penser clairement aujourd'hui **la politique de stationnement du côté du théâtre**. Toutes les places de stationnement gratuit ont été supprimées et les tarifs à l'heure ont fait un bond spectaculaire, pour rabattre les voitures sur le parking payant Victor-Hugo.

Des parkings, des parkings, des parkings
et des stationnements payants partout.
Quel beau rêve !

Ces parkings souterrains risquent pourtant de ne pas amortir l'investissement du prêt fait à la SPLBT (gérant les stationnements payants) sur 20 ans, garanti par la Ville et l'Agglo, c'est-à-dire par nous. De même, le dédommagement de 5,5 millions d'euros, à verser à Vinci pour rupture abusive de contrat, est à payer par nous.

Dans le dernier journal municipal **Sète.fr, le Maire décrit son projet de la future place Aristide Briand, sans consultation aucune, et sans preuve qu'il puisse être réalisable : comment planter 109 arbres sur le toit d'un parking ?** Chers citoyens, vous pouvez rêver, rêver, rêver…
Mais d'abord… payons, payons, payons… Avant, pendant et après…

… à suivre

Rejoignez-nous !

TOUS LES SAMEDIS À 11h AU KIOSQUE DE LA PLACE ARISTIDE BRIAND

Informez-vous : site internet **Bancs-Publics.org** et sur **Facebook** : **Collectif Bancs Publics Sète**
Signez la pétition en allant sur **Mes opinions.com** Bancs publics Sète
Aidez-nous à couvrir les frais en faisant un don à **Helloasso Association Bancs Publics**
Contactez-nous par mail à notre adresse **bancspublicssete@gmail.com**